



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ANSVAL HOLDING SA**, Av. de Gratta-Paille 2,
1018 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 29.06.2016
3. Suspension de faillite: 09.01.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.01.2017
5. Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : toutes opérations financières internationales, à savoir: acquisition, détention et gestion de participations à toute entreprise financière, en Suisse et à l'étranger; conseil en matière de placement et d'investissement, étude et recherche de marchés financiers et produits d'investissements; conseil, analyse financière, ainsi que la structuration d'opérations financières et ingénierie financière, ainsi que toutes prestations et tous services liés au conseil et à la gestion dans le domaine financier; infrastructure de marché de toute autre opération financière, consulting en gestion de patrimoine, ainsi que toutes prestations de services et conseils sur les investissements et patrimoine; conseil et services en relation avec les marchés financiers, les investissements et intermédiation en gestion patrimoniale, notamment en gestion dans toutes opérations de transmission et transaction d'entreprises, intermédiation en gestion de patrimoine, financement, fiscalité et gestion financière (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 10
1014 Lausanne Adm cant

03280333

